



A l'attention de
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations départementales
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau
Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur
Mesdames et Messieurs les directrices et les directeurs d'association

Paris, le 9 avril 2021

A la demande du Gouvernement, les préfets de département sont en train de consulter les maires pour connaître leur avis sur le report ou non des élections prévues en juin. L'AMF avait fait connaître au Premier ministre, en réponse à sa demande, son avis favorable au maintien de ce scrutin dès lors que son organisation garantissait la sécurité sanitaire des électeurs et des personnes participant aux opérations de vote, conformément à l'avis du Conseil scientifique. L'AMF a adopté cette position après avoir consulté ses instances, représentatives de la diversité territoriale et politique

Il est toujours légitime que l'Etat prenne l'avis des maires. Mais, dans ces circonstances, cet avis ne saurait faire porter aux maires la responsabilité d'une décision qui relève entièrement de celle de l'Etat. C'est à lui d'offrir la protection sanitaire qui permet de tenir les bureaux de vote et aux citoyens de voter en toute sécurité.

Cette consultation précipitée, du vendredi soir pour le lundi matin, ne nous paraît pas être une méthode appropriée pour traiter une question de cette importance.

Un an après la tenue des élections municipales, alors même que plusieurs pays européens ont respecté leurs calendriers électoraux et que le gouvernement envisage de rouvrir les écoles ce mois-ci et de vacciner 30 millions de personnes avant la fin juin, un second report de ce scrutin scellerait un échec de la protection sanitaire dont l'Etat a seul la charge, comme il n'a pas manqué de le rappeler depuis le début de la crise.

Alors que l'augmentation continue du taux d'abstention préoccupe l'ensemble des responsables publics, il serait paradoxal d'envoyer aux électeurs un signal consistant à relativiser l'importance de deux élections de portée nationale, en les reportant pour la seconde fois.

Les élections constituent un acte essentiel de la démocratie, dont le calendrier régulier garantit la sincérité.

Bien cordialement

Philippe Laurent

André Laignel

François Baroin